



TEMPS DE PAUSE AVEC LA CONVENTION SYNTEC

Par **toraya**, le **26/07/2011** à **10:12**

Bonjour

Je souhaiterai avoir des informations sur le temps de pause avec la convention car je travail de 8h à 4h30 avec 1 heure de pause le midi et je souhaiterai savoir si je suis autorisé à prendre une pause car récemment nos plages horaires ont été modifiés nous sommes passés 39h à 37.5h donc normalement je suis supposais finir à 4h20 sur 5 jour mais mon manager a décidé comme nous prenons une pause fumeur donc nous finirons 16h30 au lieu de 16h20. Est-ce normal car je ne souhaite pas leur offrir ces 10 minutes

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **26/07/2011** à **10:26**

Bonjour,

L'obligation légale est que vous avez droit à un pause obligatoire d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail...

L'employeur n'est pas obligé de rémunérer une pause fumeur si sa durée peut-être contrôlée...